




DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/185

**OBJET : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS
POUR LA CRÉATION D'UNE PASSERELLE TRAVERSANT
LE GÂT MORT SUR LA COMMUNE DE SAINT-MORILLON**

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le 
ID : 033-243301264-20211125-2021_185-DE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 33

Nombre de Conseillers présents et représentés : 39

Quorum : 23

Date de convocation : le 19 novembre 2021

Date d'affichage de la convocation au siège : le 19 novembre 2021

**Le 25 novembre de l'année deux mille vingt
et un à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	A	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	E	M. LAFFARGUE	BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	E	Mme BÉTENCOURT
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
TALABOT Martine	A		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	A	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAQUI Alain	E	M. CLAVERIE
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	A	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	Mme BOURRIER	GIRAUDEAU Isabelle	P	
AULANIER Benoist	P			AULANIER Benoist	P

Le conseil communautaire nomme Mme BOURGADE, secrétaire de séance. * P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent
Les procès-verbaux des 22 septembre et 7 octobre sont adoptés à l'unanimité.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/185

OBJET : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA CRÉATION D'UNE PASSERELLE TRAVERSANT LE GÂT MORT SUR LA COMMUNE DE SAINT-MORILLON

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment son article 3-3-2 portant sur la réalisation de schémas communautaires de pistes cyclables et chemins de randonnées,

Vu la délibération 2019/010 du 26 mars 2019 portant sur les fonds de concours pour le financement des passerelles,

Vu la délibération n°2021/174 du 25 novembre 2021 relatif au règlement général de l'attribution des fonds de concours de la collectivité,

Vu les articles L 5215-26 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

La CCM est investie dans la réalisation des mobilités douces.

Elle participe notamment à la réalisation des chemins de randonnées sur le territoire :

- d'une part, en finançant les équipements tels que la signalétique et les aires de pique nique,
- d'autre part, en finançant les études de faisabilité des tracés désignés par les communes.

Pour permettre de créer une cohérence et une interconnexion entre les quartiers des communes traversées par des cours d'eau, tout en garantissant la sécurité des déplacements, il est prévu l'installation de passerelles franchissant des cours d'eau.

Dans le cadre de la délibération du 26 mars 2019 portant sur les principes de participation de la CCM au titre de la création de passerelle par fonds de concours, une demande de la commune de Saint-Morillon a été soumise à la CCM pour la création d'une passerelle traversant le Gât Mort.

Cette délibération fixe un montant de participation à hauteur de 30 % maximum sur la partie autofinancée par la commune avec un plafond de travaux à 80 000€ HT.

Ce projet s'intègre dans un parcours de randonnée qui emprunte essentiellement les chemins ruraux de la Commune. Le parcours peut se faire à pied ou à vélo. Sur le tableau des chemins ruraux de la commune, le chemin rural n°64 traverse le Gât Mort. Seulement jamais aucune infrastructure n'a été construite. Il s'agit donc de créer cette passerelle de type pont suspendu afin de n'intervenir en aucune manière sur le cours d'eau et avec un impact environnemental quasi nul.

Cette passerelle permettra d'aller d'Est en Ouest ou d'Ouest en Est de la Commune et de finaliser ses chemins de randonnées. Ce parcours se situe entre vignes et forêts et permet de découvrir les châteaux viticoles de Saint-Morillon, mais également la diversité et la richesse de la nature.

La création de cette passerelle est terminée. La commune a transmis l'état récapitulatif des factures acquittées signé.

Le plan de financement de la commune de Saint-Morillon est le suivant :

Plan de financement Création d'une passerelle traversant le Gât Mort			
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Création d'une passerelle traversant le Gât Mort	28 815,00€	DETR	9 315,25€
		CC de Montesquieu	5 849,93€
		Autofinancement	13 649,82€
TOTAL	28 815,00€	TOTAL	28 815,00€

Le montant total de la participation de la Communauté de Communes de Montesquieu pour cette création



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/185

**OBJET : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS
POUR LA CRÉATION D'UNE PASSERELLE TRAVERSANT
LE GÂT MORT SUR LA COMMUNE DE SAINT-MORILLON**

Envoyé en préfecture le 29/11/2021

Reçu en préfecture le 29/11/2021

Affiché le

ID : 033-243301264-20211125-2021_185-DE

SLOW

de passerelle sur la commune de Saint-Morillon est de **5 849,93€ HT**.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Attribue un fonds de concours d'un montant de 5 849,93 €HT pour la création d'une passerelle traversant le gât mort sur la commune de Saint-Morillon,
- Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne réalisation de cette opération et notamment à signer la convention d'attributions et tous actes,
- Prévoit les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération.

Fait à Martillac, le 25 novembre 2021

Le Président de la CCM
Bernard FATH

Document signé électroniquement

